

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

Présentée par : PATRICK GBOUGNON

Responsable Technique Adjoint





- La SICTA, société d'économie mixte fondée en 1974 et privatisée en 1990 par l'Etat de Côte d'Ivoire, est depuis cette date Membre du Groupe SGS, leader mondial dans le domaine de l'inspection.
- En 1990, les activités de Contrôle technique automobile ont été concédées par l'Etat de Côte d'Ivoire à la SICTA. Cette convention est exécutée sous la tutelle technique du Ministère des Transports.
- Les différentes activités de la SICTA sont les suivantes :

Le contrôle technique automobile

Le diagnostic technique

La pesée de véhicule

L'identification et la valorisation des véhicules importés d'occasion

La sécurisation et la pose des plaques d'immatriculation



- L'objectif de cette présentation est de mettre à la disposition du ministère de l'Environnement, des informations pouvant être utiles dans l'évaluation des gaz d'échappement notamment le CO₂.
- Nous communiquerons sur les données suivantes:
 - l'évolution du nombre de véhicules contrôlés de 1998 à 2016
 - La répartition des véhicules selon le genre,
 - La réparation selon la source d'énergie



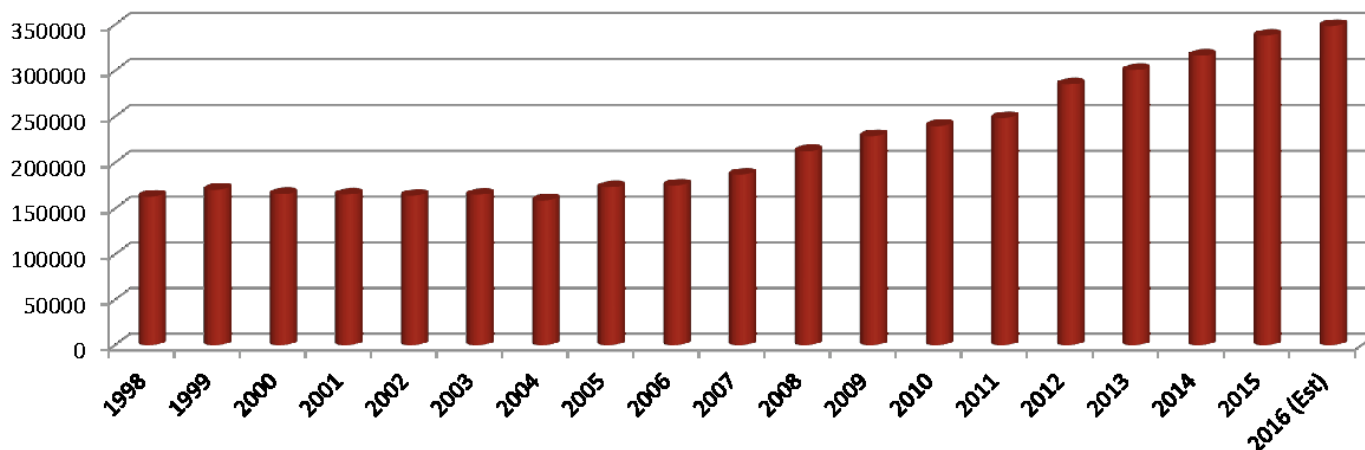
EVOLUTION DU NOMBRE DE VEHICULES CONTROLES

CONTRÔLE AUTOMOBILE

Année	Véhicules cotrôlés
1998	163327
1999	170876
2000	165883
2001	165319
2002	164223
2003	165132
2004	159291
2005	173262
2006	175343
2007	187198
2008	212622
2009	229024
2010	240066
2011	248689
2012	285072
2013	300591
2014	316254
2015	338169
Estimatinon 2016	348750



Nombre de véhicules contrôlés par la SICTA



Les histogrammes montrent une nette évolution du nombre de véhicules qui se présentent à la visite technique.

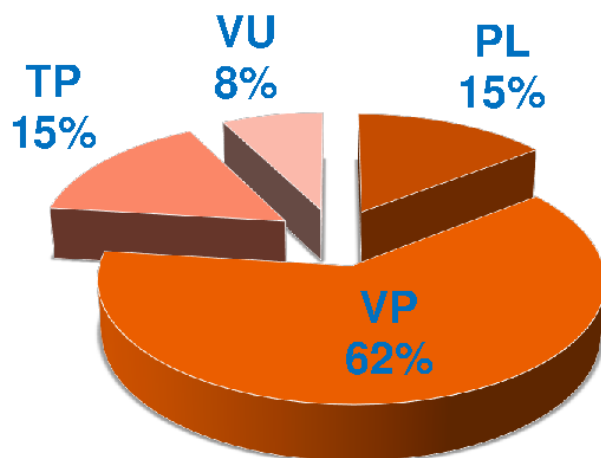
Nous avons eu une légère baisse de l'activité entre 1999 et 2005.

Nous estimons à 348 750 le nombre de véhicules présentés au contrôle technique.

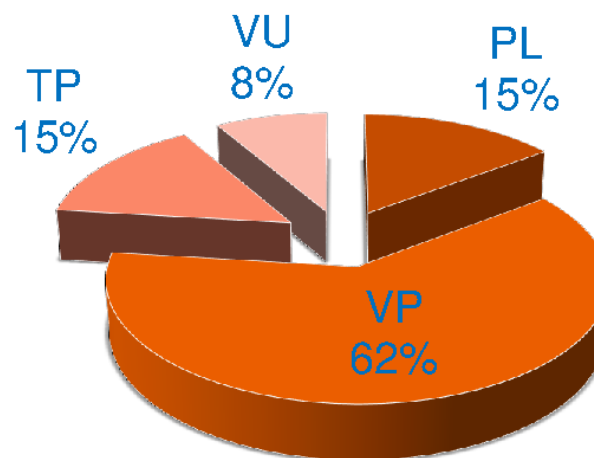


REPARTITION DES VEHICULES SELON LEUR GENRE

2013

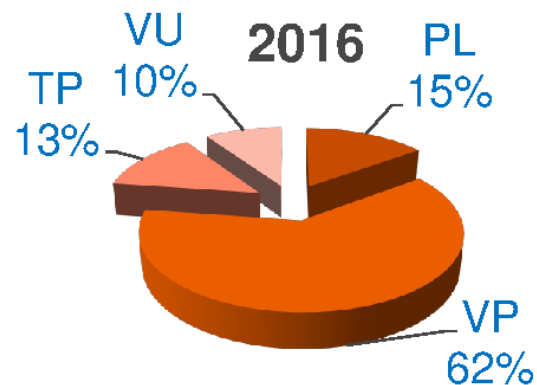
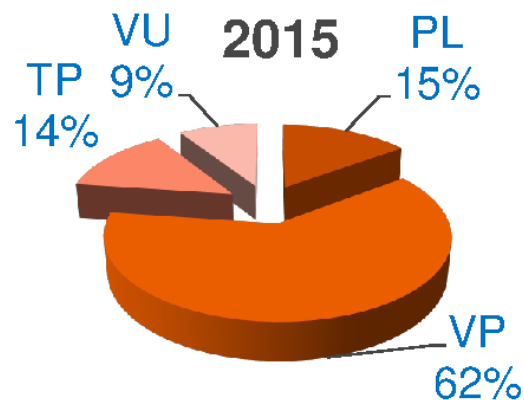


2014





REPARTITION DES VEHICULES SELON LEUR GENRE



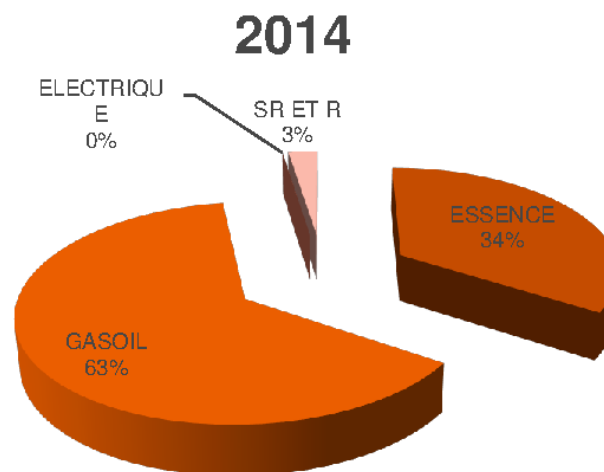
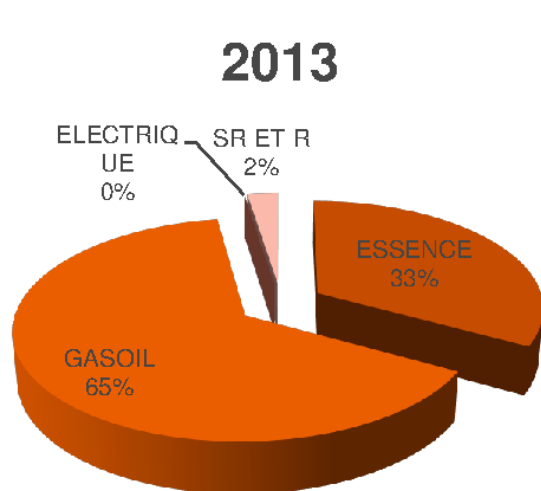
Les proportions restent constantes sur les 4 années étudiées.

La grande proportion des véhicules personnels se justifie par le fait que les propriétaires de ces véhicules respectent la réglementation en matière de circulation routière.

Les véhicules de transport de personnes et ceux des marchandises représentent moins du tiers de la population de véhicules.

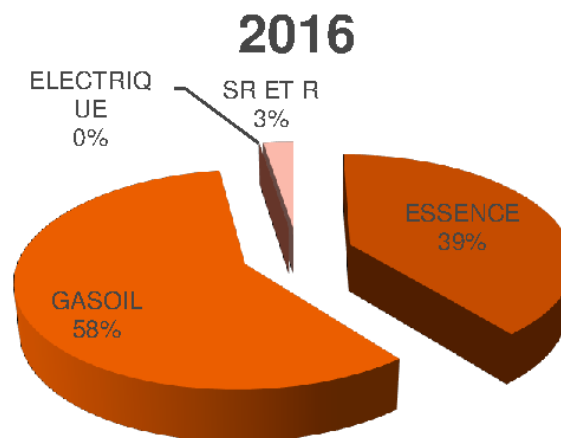
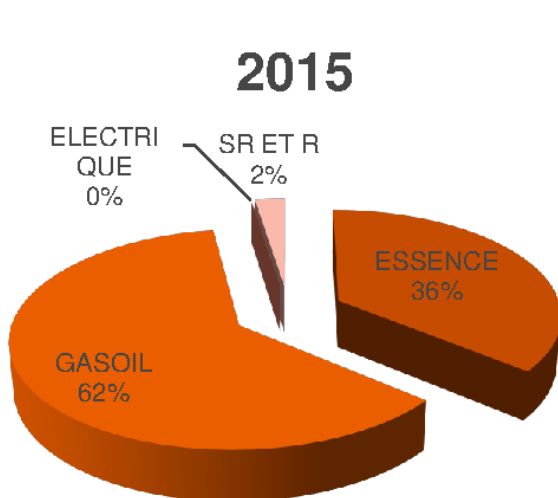


REPARTITION DES VEHICULES PAR SOURCE D'ENERGIE

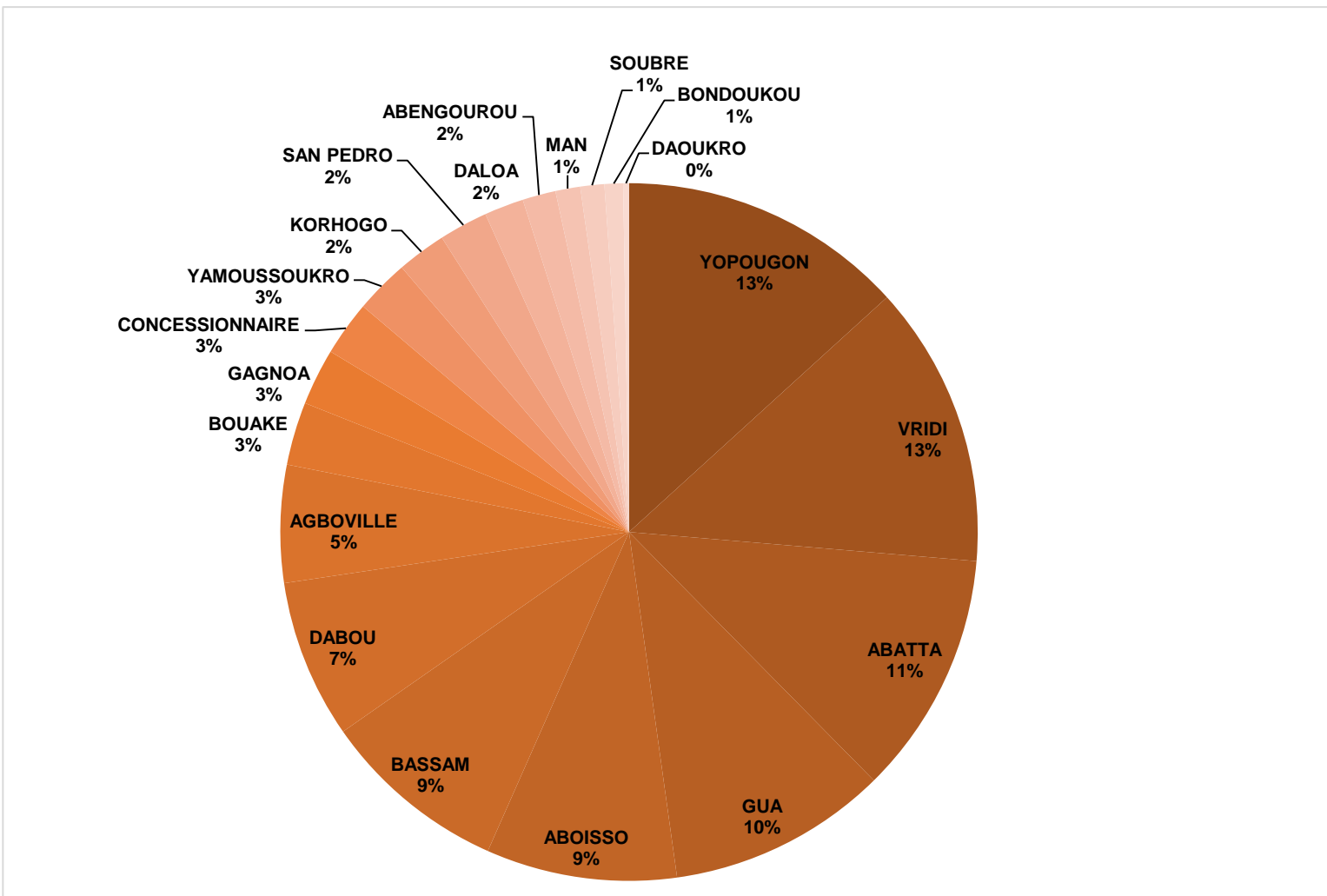


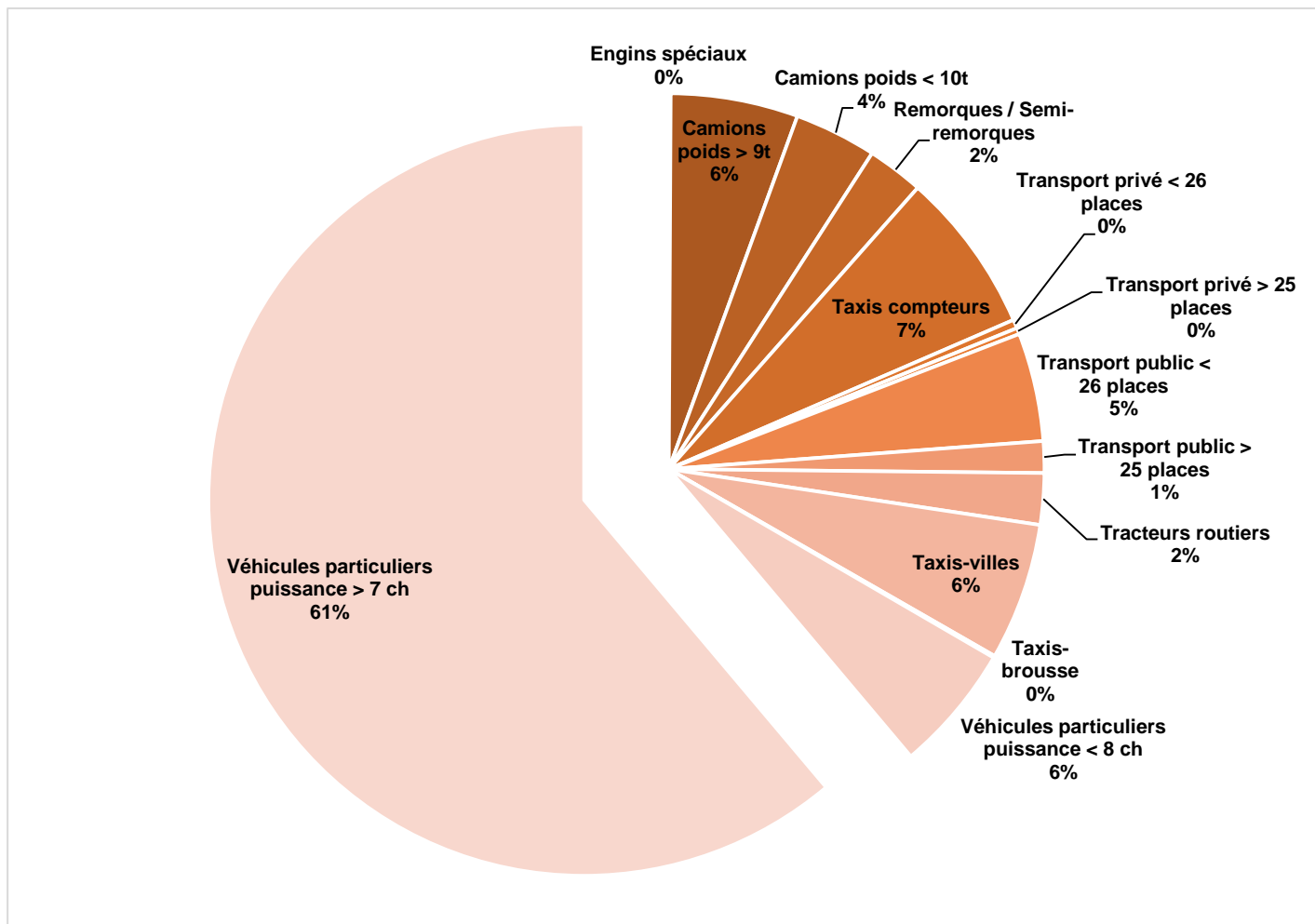


REPARTITION DES VEHICULES PAR SOURCE D'ENERGIE



- Nous constatons que 62% des véhicules contrôlés sont équipés de moteur diesel. Le choix de ces moteurs s'explique par le fait que le prix de ce combustible est resté plus faible que celui de l'essence sur plusieurs dizaines de d'années.
- Toutefois il faut noter que les prix pratiqués ces dernières années, aideront à renverser la tendance.





Notons que 61% des véhicules qui se sont présentés à la visite technique périodique en Côte d'Ivoire sont des véhicules particuliers de plus de 7 CV. Les véhicules particuliers ont donc représenté à eux seuls plus de la moitié des véhicules se présentant sur nos stations.

Viennent ensuite les véhicules suivants pour les plus importants :

- Taxis compteur
- Taxis Ville
- Véhicules de transport Public de moins de 26 places
- Poids Lourds inférieurs à 10 tonnes
- Autres poids lourds

STATISTIQUES RELATIVES AUX DEFAUTS CONSTATES

S'agissant des défauts relevés par la SICTA lors des contrôles, il en existe tout d'abords deux types :

- **Les Défauts à 1 point (mineur)** : Ces mentions concernent des observations sur l'état de certains organes qui nécessitent une surveillance de la part du propriétaire mais ne sont pas source de refus à la visite technique. Nous les nommons alors « OBSERVATIONS »
- **Les Défauts à 2 points (majeur)** : Ces déficiences constatées lors de nos contrôles entraînent un refus à la visite technique et la nécessité de présenter de nouveau le véhicule pour une revisite.

A. IDENTIFICATION DU VEHICULE

A.1. NUMERO D'IMMATRICULATION

A.2. NUMERO DU CHASSIS

A.3. VEHICULE

A.4. DIVERS

B. ECLAIRAGE, SIGNALISATION

B.1. MESURES

B.2. ECLAIRAGE

B.3. SIGNALISATION

B.4. DISPOSITIF REFLECHISSANT

B.5. ELEMENTS DE COMMANDE ET D'INFORMATION

C. EQUIPEMENTS

C.1. HABITACLE

C.2. AUTRES EQUIPEMENTS

D. FREINAGE

D.1. MESURES

D.2. CIRCUIT HYDRAULIQUE ET/OU PNEUMATIQUE

D.3. ELEMENTS RECEPTEURS

D.4. ELEMENTS DE COMMANDES

D.5. SYSTEME D'ASSISTANCE DE FREINAGE

D.6. TEMOINS LUMINEUX OU SONORES

E. LIAISONS AU SOL

E.1.1. SUSPENSION

E.2. TRAINS, ESSIEUX (y compris ANCRAGES)

E.3. ROUES (jantes et pneumatiques)

F. VISIBILITE

F.1. VITRAGES

F.2. RETROVISEURS

F.3. ACCESSOIRES

G. PROPULSION ET EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE

G.1. GROUPE MOTO-PROPULSEUR

H. DIRECTION

H.1. MESURES

H.2. ORGANES DE DIRECTION

H.3.1. SYSTEME D'ASSISTANCE DE DIRECTION

J. STRUCTURE, CARROSSERIE

J.1. INFRASTRUCTURE/SOUBASSEMENT

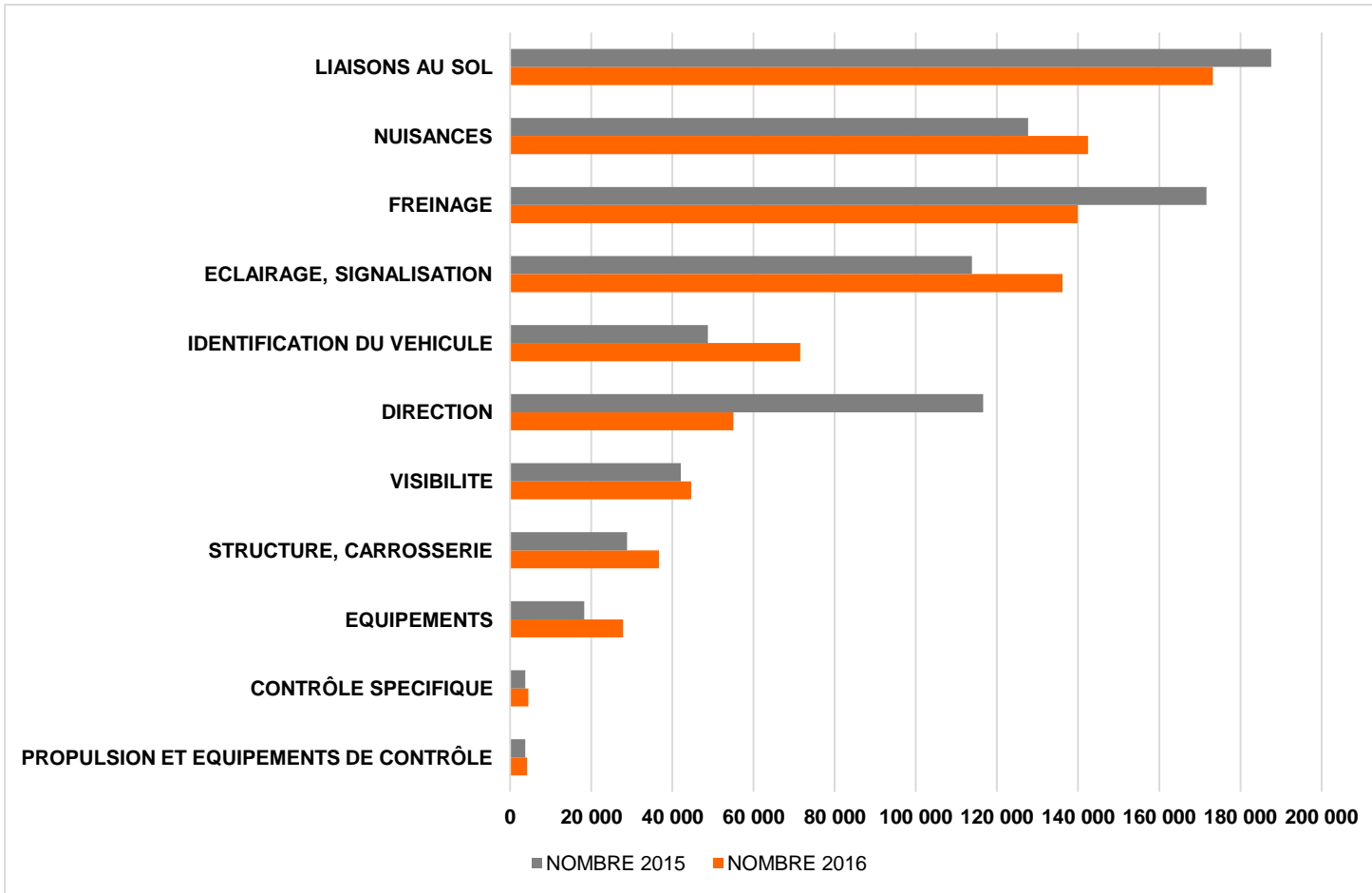
J.2. SUPERSTRUCTURE, CARROSSERIE

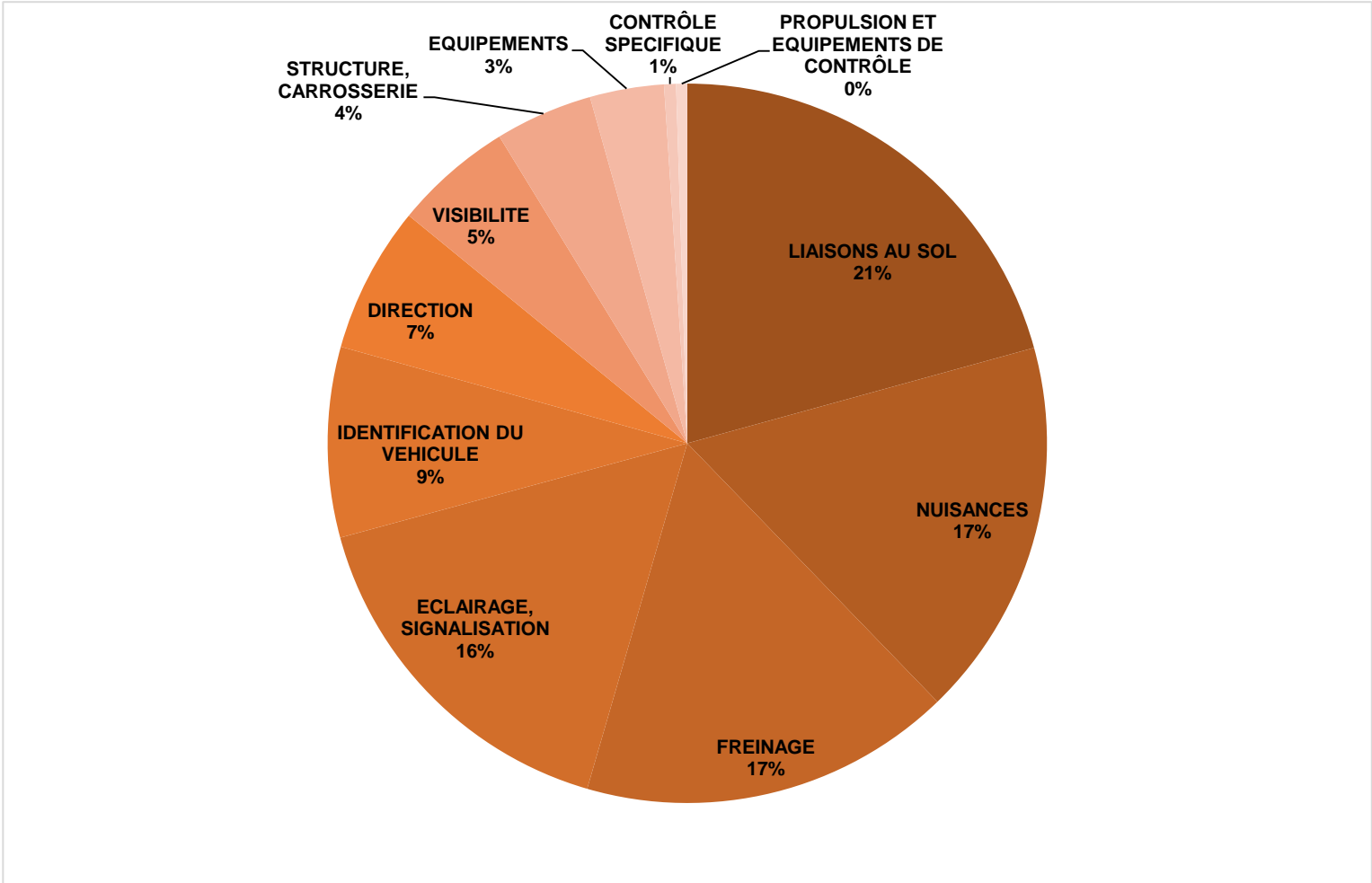
K. NUISANCES

K.1. ECHAPPEMENT

K.2. POLLUTION

ANALYSE DES STATISTIQUES





L'analyse de ces statistiques relatives aux défauts constatés par la SICTA nous conduit aux observations suivantes :

- Comme vous le constaterez sur le graphique ci-dessus, environ trois quart des défauts concerne 4 groupes de points de contrôle qui sont les suivants :
 - Liaisons au sol, 21%
 - Freinage, 17%
 - Nuisances : 17%
 - Eclairage / Signalisation, 16%

Nous allons intéresser aux nuisances qui représentent 17% des causes d'échec des véhicules présentés à la visite. Elles constituent la deuxième cause d'échec des véhicules au même titre que le freinage.

En attendant les dispositions légales et réglementaires, le contrôle est visuel. Il s'agit donc d'apprécier l'opacité des gaz de façon visuelle.

Pour se préparer aux futures spécifications sur les taux des gaz d'échappement, la SICTA a commandé du matériel de contrôle des gaz d'échappement de dernière génération. A présent deux sont en phase d'expérimentation.

Toutefois, nous pouvons dire que des facteurs tels l'usage, le kilométrage, l'âge et le carburant ont un impact sur les gaz d'échappement.

En somme nous pouvons dire qu'il est impératif que des dispositions légales et réglementaires.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

www.sicta.sgs.com

www.sgs.com

